Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20261011-DEC2026_15-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DÉCISION N° 2026-15 DU 11 SEPTEMBRE 2026

OBJET : LOTISSEMENT BOIS GESTIN – MISSION SPS

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la consultation relative au marché de travaux du lotissement Bois Gestin, alloti en trois lots :

- Lot 1 « terrassement et voirie »
- Lot 2 « réseaux eaux usées et eaux pluviales »
- Lot 3 « aménagements paysagers » ;

Vu les notifications d'attributions du marché en date du 4 juin 2026 ;
Vu la Décision 2026-06 du 4 juin 2026 relative à l'attribution des marchés de travaux.
Vu les 4 devis reçus et sur proposition du Maître d'œuvre le 2 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de désigner un cabinet de contrôle pour réaliser une mission SPS sur ce chantier ;

DÉCIDE

Lotissement Bois Gestin – Mission SPS

Article 1

La mission SPS pour le lotissement Bois Gestin est confiée à la société TERRA CONSULT, 5 allée des Frênes 56190 MUZILLAC – Siret 40469045500047.

Montant : 1 800,00 € HT.

Le Maire,
Patrick BEILLON

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
56 Morbihan